

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du TARN

\*\*\*\*\*

Séance du 25 Janvier 2022

**Etaient présents :**

Mme BELOU

Présidente

Mme GERAUD - Mme BIBAL-DIOGO - M. FABRE - M. BALARDY - M. ABUSHAWISH

Administrateurs

**Etaient absents ou représentés :**

Mme DURAND

Administrateurs

.....  
**Autorisation d'emprunt : Réalisation d'un contrat de prêt de 500 000 € consentis par Action Logement. Cet emprunt est contracté pour le financement d'une opération de construction de 20 logements à GAILLAC Poujoular.**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

**Prêt PLAI :**

Montant : 150 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 40 ans

Différé : Néant

Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 225 pb avec un taux plancher de 0,25%

TAEG : 0.25%

**Prêt PLUS :**

Montant : 350 000 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 40 ans

Différé : Néant

Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 225 pb avec un taux plancher de 0,25%

TAEG : 0.25%

A cet effet, il est demandé au Bureau d'autoriser son Directeur Général, délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

A l'unanimité, le Bureau autorise le Directeur Général, délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et de réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

.....  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Directeur Général,

Philippe ASPAR